

CONSEIL DE QUARTIER

CENTRE-VILLE

Année 2019 , n° 3

30 septembre 2019

Le Conseil de quartier s'est déroulé en présence de :

Dominique ETAVE Adjointe au Maire, Guy LABERTIT Adjoint au Maire, référents du Conseil de quartier,

Corinne BARRE Conseillère Départementale,

Elisabeth CORTESSE cheffe de service étude voirie environnement,

Miora RAOMIALA chargée d'études au service étude voirie environnement,

Florence MONTEUX vie de quartier,

Le Conseil s'est tenu en présence de 38 habitants.

Sommaire :

1 - Les circulations douces

2 - Questions diverses

LES CIRCULATIONS DOUCES

Les circulations douces :

Une voie douce n'est pas une simple piste cyclable, c'est un mode de circulation, sécurisé et accessible, ouvert à tous les moyens de déplacements non motorisés. Elle s'adresse aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite répondant à une logique de déplacements utilitaires (accès aux établissements scolaires, pôles d'échanges multimodaux, zones d'activités...), touristiques et de loisirs (accès aux sites touristiques, équipements sportifs...).

Devant le fort développement des moyens de transport alternatifs à la voiture (trottinettes, vélos électriques, gyropodes, mono-roues, draisienne, ...) les législateurs élaborent une nouvelle **loi d'orientation sur les mobilités (LOM)** qui va définir un cadre réglementaire pour réguler l'utilisation des trottinettes et des autres modes de transports individuels, ainsi que de proposer les modalités de gestion de leur présence dans l'espace public. La LOM va modifier aussi le code de la route qui s'adaptera à ces nouvelles pratiques en les encadrant notamment à propos de la vitesse exercée et les espaces empruntés.

Vélib' à Vitry sur Seine

Le **syndicat Autolib' et Vélib' Métropole (SAVM)** est un syndicat mixte ouvert, regroupant des collectivités et des établissements publics. Il a pour compétence la mise en place du service public Autolib' et Vélib' à l'échelle de la région parisienne.

Vélib' contribue à élargir le choix des moyens de déplacement puisqu'il fait partie intégrante des différents services de transports en commun que la métropole peut compter.

Fort de son expérience, le service Vélib' s'adapte aux besoins des usagers en proposant toujours plus de stations dans un périmètre qui s'étend jusqu'à la Métropole Grand Paris, avec une flotte qui se diversifie et intègre désormais des Vélib' électriques.

Toute l'année, Vélib' Métropole promeut la mobilité douce, en contribuant au développement de la pratique du vélo dans la Métropole comme alternative à l'utilisation d'un véhicule individuel polluant. En août 2019, dans la métropole 2,1 millions de courses ont été réalisées et 5,3 millions de Km à Vélib ont été parcourus. (www.velib-metropole.fr)

A Vitry sur Seine, la municipalité a parié sur ce mode de transport et a opté pour l'installation à terme de 17 stations sur son territoire. A ce jour 13 stations sont opérantes, 3 supplémentaires sont prévues avant la fin de l'année et la dernière sera installée en 2020.



Les zones 30 :

Introduites en 1990, les zones 30 sont des espaces du territoire public routier au sein desquels la limitation de vitesse maximum est **abaissée à 30 km/h pour l'ensemble des usagers** y circulant, c'est-à-dire les cyclistes et tous les véhicules à moteur, des deux-roues aux transports en commun.

L'objectif de ces zones 30 est de **faciliter les interactions entre les différents usagers de la route** et de privilégier la marche à pied dans certaines zones des agglomérations. Ces zones 30 sont généralement mises en place dans des espaces comportant de fortes densités de piétons et d'autres usagers vulnérables, comme près des écoles ou de rues commerçantes.

La ville de Vitry-sur-Seine possède un nombre de zonages 30 conséquent, reliés entre eux par des pistes cyclables. Une amélioration de leur signalétique est prévue par les services de la voirie.

Un « Système vélo » en projet :

Le système vélo est l'ensemble des aménagements, des matériels, des services, des règlements, des informations et des formations permettant d'assurer sur un territoire une pratique du vélo efficace, confortable et sûre. C'est ce que les services de la ville étudient pour favoriser une cohérence vertueuse et qu'ils souhaitent soumettre à la consultation de la population. Au cours des années 1990, dans les pays développés, les collectivités locales se sont aperçues que la réalisation d'aménagements cyclables ne suffisait pas à relancer la pratique du vélo. Bien d'autres conditions sont apparues nécessaires pour accompagner le cycliste, sécuriser ses déplacements, conforter sa pratique et le former.

Plusieurs composants sont à privilégier :

- la mise à disposition de vélos fiables, à un prix néanmoins abordable pour être capables d'assurer des déplacements fréquents, dans des conditions de confort et de sûreté suffisantes ;
- la création de stationnement au domicile mais aussi près des gares, des lieux de travail, et des centres d'achats ;
- l'accès à un atelier de réparation, un service de location de bicyclettes de la demi-heure à l'année, une signalisation des itinéraires, un plan du réseau, des applications numériques ;
- la mise en place de règlements rendant obligatoires, notamment, les double-sens cyclables dans les rues à sens unique, les cédez-le-passage au feu rouge ;
- l'élaboration d'une communication présentant les avantages du vélo dans les domaines économiques, environnementaux et de la santé, pour les individus comme pour la collectivité, et déclinée selon les publics ;
- proposition d'une formation des plus jeunes au savoir rouler, des adultes qui ne savent pas cycliser et de tout le monde aux règles d'une cohabitation sereine sur la voirie.

Le déplacement des personnes à mobilité réduite est une préoccupation majeure de la municipalité. La création d'outils permettant de réaliser un espace de circulation appropriée et adaptée contribue à enrichir globalement la circulation douce pour tous.

L'accessibilité mise en place par la municipalité.

La commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées a pour objectif de rendre la ville accessible à tous.

Un important budget est alloué chaque année par la municipalité à la réalisation de travaux pour rendre accessibles les bâtiments communaux, la voirie et les espaces verts.

Le Plan d'Accessibilité de la Voirie des Espaces publics (PAVE).

Le PAVE a pour objectif de faire respecter la continuité de la chaîne des déplacements, afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer et d'utiliser les services à leur disposition en toute autonomie. Le PAVE adopté par le conseil municipal le 26 juin 2013, est en cours de réalisation.

Les carrefours équipés de répéteurs sonores.

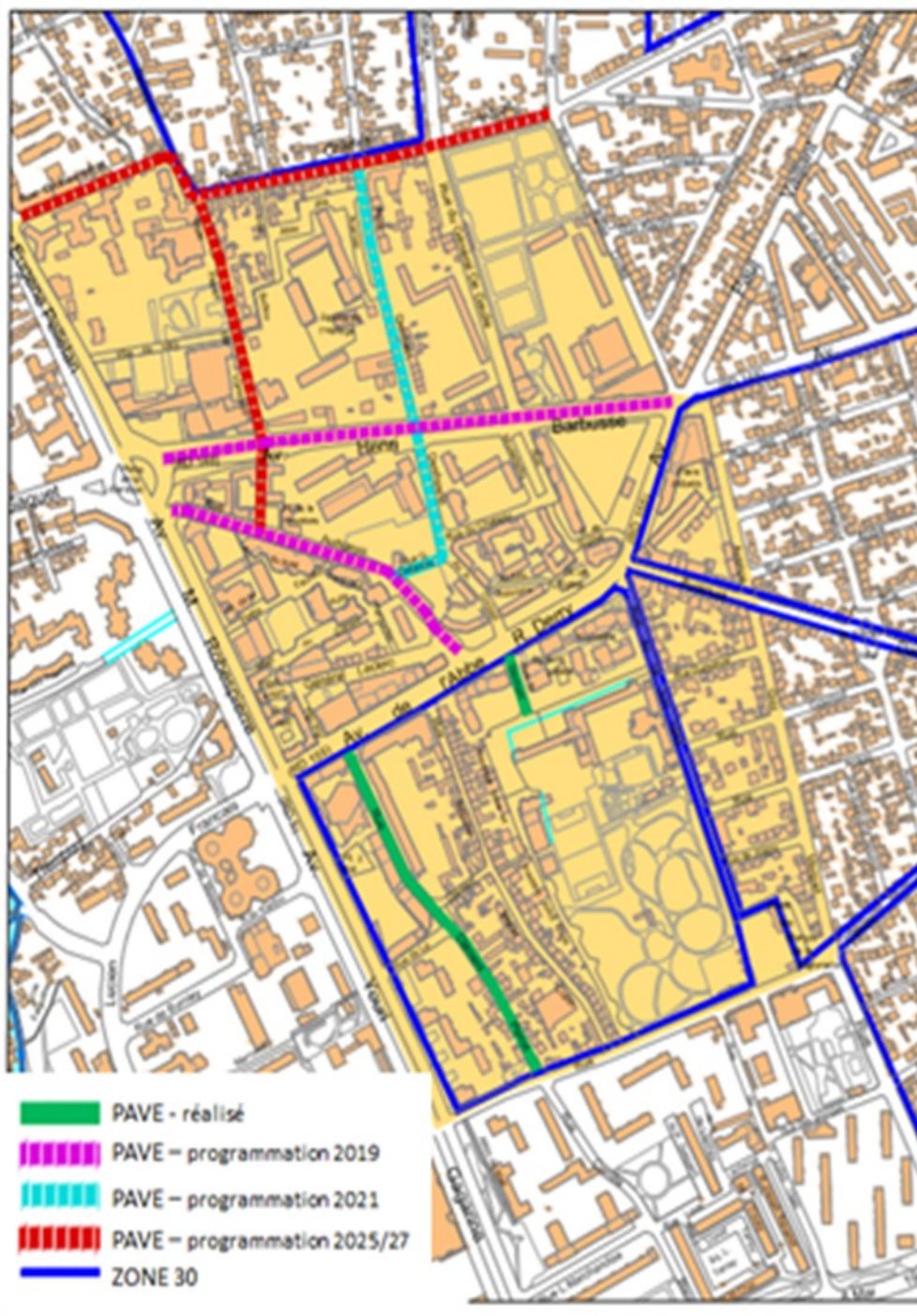
De nombreux carrefours sont équipés de répéteurs sonores pour feux tricolores, dont la liste est consultable sur le site de la ville. Un bip est nécessaire pour les activer. Pour obtenir un bip, rendez-vous au secteur Handicap avec un justificatif de votre handicap.

Les places de stationnement réservées.

Les places réservées peuvent être occupées par tous les titulaires de la carte européenne de stationnement ou la carte mobilité inclusion (CMI) avec la mention "stationnement pour personnes handicapées", délivrée par la MDPH. Toutes les demandes feront l'objet d'une étude par la direction de la Voirie. La liste des places de stationnement réservées et adaptées est consultable sur le site de la ville.



Programmation et avancement du PAVE - Quartier Centre Ville



Projet de mise en accessibilité 2019 : avant la fin de l'année la rue Audigeois et la rue Henri Barbusse seront rendues accessibles.

Cela représente un budget très conséquent qui ne permet pas d'aller plus vite dans la mise en accessibilité. Pourtant, la ville est respectueuse de la programmation prévue et chaque fois que des travaux sont réalisés sur la voirie celle-ci est mise d'office en accessibilité.

Pour toute information sur votre conseil de quartier contactez le service Vie de quartier au 01.46.82.81.96

POUR REpondre A VOS QUESTIONS

Le TRAM 9, Quelles en sont les échéances?

Fin 2020 est prévue la mise en service avec une période de « marche à blanc » pour tester le matériel et former les équipes aux différentes particularités du trajet. Ces tests peuvent durer de 3 à 6 mois.

- A terme, le Tram 9 reliera la Porte de Choisy à la Mairie d'Orly en 30 mn. Des navettes feront le lien avec l'aéroport d'Orly.

- 4 minutes entre chaque TRAM dans les heures de pointe.

- 6 communes desservies, et 19 stations.

Place Jean Martin :

Un habitant du quartier Gare-Jaurès est venu au conseil du Centre-Ville pour porter la problématique commune au 2 quartiers, celle de la Place Jean Martin et particulièrement sur les conséquences du trafic installé sous le porche de l'avenue Guy Môquet. Il propose que les 2 quartiers se mobilisent ensemble sur cette question. Guy Labertit soutient la perspective d'un espace ouvert une fois les mesures urgentes réalisées. Dominique Etave précise que cette question n'a pas été abordée au conseil du Centre Ville depuis longtemps. Elle rajoute que le CLSPD, le commissariat et la Police Municipale sont fortement mobilisés sur cette problématique. Il est proposé un groupe de travail commun au deux conseils de quartier sur l'aménagement de la place. Monsieur Labertit soutient la perspective d'un espace ouvert, une fois réalisées les mesures d'urgence.

Passeport végétal

Pour être autorisé à végétaliser et entretenir un "petit jardin sur rue" (sur un trottoir, au pied d'un arbre ou d'un mur, sur le mobilier urbain...en jardinière ou en pleine terre), demandez votre passeport végétal à la ville. Tout projet se situant sur la voie publique, nécessite la délivrance d'un passeport végétal qui prend la forme législative d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public. Une fois le passeport végétal en poche pour 3 ans, la ville de Vitry-sur-Seine vous accompagne pour mettre en place votre projet. Cette initiative peut être aussi menée avec les immeubles collectifs. Renseignements : 01 46 82 83 02

Marché du Centre-Ville et gestion des déchets :

Les habitants du Centre-Ville sont très mécontents de la gestion du marché du mercredi et du samedi, concernant le volume de déchets générés. Pourquoi l'interdiction d'utilisation de sacs plastiques n'est-elle pas appliquée ?

Les rues adjacentes sont envahies de débris. Quelles actions d'éducation et de répression la ville peut-elle mener ?

Extension de l'Entreprise Morelli :

Des habitants de la limite sud-est du quartier Centre-Ville viennent témoigner de leur inquiétude à propos de l'extension de l'entreprise Perez-Morelli spécialisée dans les travaux de terrassement et de démolition, située au 35 rue du 18 juin 1940. Est-ce que ce projet ne risque-t-il pas de dénaturer le quartier essentiellement pavillonnaire et détenteur de traces d'un patrimoine historique? Est-ce que l'augmentation de l'intensité de l'activité ne va-t-elle pas perturber la tranquillité du quartier ?

Les services qui suivent l'instruction du permis de construire seront sollicités et une réponse sera apportée au prochain Conseil de quartier.

Rue Clément Perrot :

Un habitant de la rue Clément Perrot témoigne des désagréments suite au chantier d'enfouissement réalisé par les concessionnaires et qui depuis ont provoqué l'inondation de son garage. Pour cette question les services de la voirie interviendront dans les meilleurs délais pour contraindre le concessionnaire à rétablir l'existant initial.

Des problèmes récurrents d'insécurité sont à déplorer dans la rue Clément Perrot, rue Antoine-Marie Colin et dans la rue de la Glacière.

- Squat des jardins des riverains (dégradations des boîtes à lettres, débris, nuisances sonores)
- Occupations des trottoirs,
- Rodéo moto, tir à la carabine à plomb.

Les élus proposent qu'un conseil de quartier en présence du commissaire et des services concernés se tienne prochainement selon les disponibilités des personnes invitées.

Aménagement de l'avenue Paul Vaillant Couturier :

L'avenue Paul Vaillant Couturier située dans le quartier Gare-Jaurès, est une voie de circulation largement empruntée par les vitriots, soit à pieds, soit en véhicule. Un diagnostic réalisé avec les habitants de Gare-Jaurès a été fait en début d'année portant sur les améliorations souhaitées pour faciliter le cheminement. Corinne Barre conseillère départementale confirme que les services départementaux travaillent avec ceux de la ville pour résoudre les points relevés. Les services de la ville et ceux du Conseil Départemental souhaitent à terme, mener une consultation avec la participation des habitants, sur l'aménagement global de cette avenue, tenant compte des nombreuses contraintes notamment l'étroitesse de la voie.